



## Inondations : la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs renforcent leur solidarité pour une gestion collective du risque !

Communiqué de presse  
Lundi 24 février 2025

Alors que les inondations représentent le principal risque naturel sur la Métropole du Grand Paris et ses communes, avec 10% de son périmètre exposé, la Métropole du Grand Paris, dont l'action est jumelée à Seine Grands Lacs, poursuit son engagement en matière de Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et généralise ses actions en faveur d'une solidarité territoriale entre l'amont et l'aval, et réciproquement, à travers le conventionnement avec de nouveaux acteurs clés du monde agricole dont les Chambres d'Agriculture.

Au Salon International de l'Agriculture, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Président de Seine Grands Lacs, Vincent LAVIER, Président de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, Président de l'Association Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais, Pascal COLLARD, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Marne, Alain BOULARD, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine, Président du SYAGE et Damien GREFFIN, Président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France se sont réunis pour concrétiser un travail conjoint entre toutes les parties prenantes contre le risque inondation.

Ainsi, pour matérialiser la solidarité de l'« amont-aval-amont », le modèle de soutien aux agriculteurs pour les projets de surinondation, initié avec la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France, se généralise avec l'implication des Chambres d'Agriculture de l'Aube et de la Marne. Ce protocole, porté par la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs, prévoit une aide financière pour indemniser les agriculteurs concernés par la surinondation.

Par ailleurs, la Métropole continue d'accompagner des opérations concrètes :

- Aux côtés du SyAGE, la Métropole du Grand Paris soutient à hauteur de 50% (245 000 €) le financement des études complémentaires pour la zone de surinondation du bois de Rosay ;
- Aux côtés de l'association de l'Eau et de l'Agriculture Durable du Châtillonnais (EADC) :
  - La Métropole accélère la mise en œuvre des Paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de la mise en place des ZEC en doublant l'enveloppe disponible pour la deuxième promotion d'agriculteurs : 2 M€ sur 7 ans ;
  - La Métropole prendra part au consortium créé visant à soutenir les activités agricoles compatibles avec les enjeux de l'eau, lauréat de la troisième vague de l'appel à manifestation d'intérêt "démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" de la Banque des Territoires ;

« En tant que Président de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs, je suis très attachée à la solidarité de l'aval vers l'amont mais tout autant de l'amont vers l'aval ! C'est cette réciprocité qui manquait jusqu'à présent. C'est justement le travail en commun de Seine Grands Lacs et de la Métropole qui nous permettent de mettre en œuvre cette politique GEMAPI et de limiter au maximum les effets des inondations. Je suis très fier de concrétiser des logiques partenariales avec les acteurs de l'écosystème et notamment les Chambres d'agriculture concernées jusqu'à l'amont pour préserver les espaces agricoles, pérenniser une dynamique d'animation et de dialogue sur des sujets agricoles et alimentaires. La Métropole aspire aussi à contribuer de manière significative au soutien et au développement d'une agriculture durable et résiliente ! », Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs.



*« Accompagner l'agriculture qui se veut être le premier rempart aux conséquences des inondations dans les communes. Protéger les communes et Paris est un effort collectif où chacun doit s'y investir et pas uniquement la Métropole et l'EPTB ! Nous aurons l'occasion de le rappeler aux responsables des grandes communes de l'agglomération parisienne, à Paris et à la Région. C'est par ce travail collectif et des accompagnements notamment financiers que nous protégeront les agglomérations. Cela matérialisera la « solidarité urbain-rural » et « amont-aval », avec la Métropole du Grand Paris, Seine Grands Lacs, la Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France et les autres chambres d'agriculture qui ont la volonté de créer un dispositif de soutien spécifique aux agriculteurs pour faciliter la mise en œuvre de projets engendrant des sur-inondations », **Damien GREFFIN, Président de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France***

**Contacts Presse :**

- **Métropole du Grand Paris** : Inès Mouloudj – 06 02 72 14 04 – [presse@metropolegrandparis.fr](mailto:presse@metropolegrandparis.fr)
- **Seine Grands Lacs** : Céline Mennesson – 06 23 24 86 59 - [celine.mennesson@seinegrandslacs.fr](mailto:celine.mennesson@seinegrandslacs.fr)